

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de séance

Réunion du 9 juin 2023 à 20 h 00 en Mairie de TANCONVILLE

Présents :

M. CERF THIERRY, Mme CHATTON Annette, Mme GRILLI MARIE-HELENE, Mme KLEIN VIVIANE, M. MATHIEU JOEL, Mme OBELTZ MARCELLE, Mme POULAIN JOSIANE, Mme WATERLOT AURELIE, M. FERRY SYLVAIN

Procuration(s) :

M. MATHIEU Romain donne pouvoir à M. MATHIEU JOEL,

Absent(s) :

M. MOREL JOSEPH

Excusé(s) :

M. MATHIEU Romain

Secrétaire de séance : Mme WATERLOT AURELIE

Président de séance : M. MATHIEU JOEL

1. Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

M. MATHIEU Joël par 8 voix et 2 abstentions, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. CERF Thierry, Mme WATERLOT Aurélie, M. FERRY Sylvain à l'unanimité, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2. Procès-verbal de la réunion du 31/mars 2023

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré,

- VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

3. Motion : poste de psychologue scolaire RASED

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Considérant les nombreux arguments qui motivent la présence dans le territoire d'un psychologue du RASED,

Demande à Monsieur le Recteur de la région académique Grand Est et à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle de prendre en compte la situation exposée pour maintenir et confirmer le poste de psychologue du RASED à Cirey-sur-Vezouze.

4. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ITINÉRAIRES CYCLABLES

à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le transfert de la compétence « création, aménagement et entretien d'itinéraires cyclables et/ou de voies vertes ayant vocation à relier au minimum 2 communes ou 2 sites touristiques structurants entre eux » à la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont.
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce transfert de compétence.

5. Convention de viabilité hivernale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents Décide :

- D'accepter la convention hivernale proposée par le conseil général
- Autorise le maire à signer cette dite convention.

6. Devis cimetière

Point retiré

7. Motion de soutien au Maire de Magnières

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion, et assure le Maire de Magnières de son soutien, suite à la violente agression de M. Edouard Babel, Maire de Magnières, dans la nuit de samedi à dimanche 4 juin 2023.

INFORMATIONS :

Le conseil municipal décide de faire couper les arbres situés devant le cimetière, qui dégrade l'entrée et la voie d'accès.

La mairie sera fermée du 14 au 27 août 2023.

Le Maire Joël MATHIEU

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of a circular loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke.